PAS MOINS DE 6 DÉPARTEMENTS PASSÉS AU PEIGNE FIN PAR LES SERVICES DU PREMIER MINISTÈRE

Grand oral chez Sellal

C'est un état des lieux sous tous ses angles auquel sont en train de s'astreindre depuis quelques jours le Premier ministre Abdelmalek Sellal et ses collaborateurs les plus immédiats. Un scanning en règle consacré à des secteurs et branches d'activité aussi «lourds» que les ressources en eau, l'éducation, l'industrie, le commerce, les travaux publics et l'agriculture.

Une démarche qui n'est pas sans rappeler celle qu'entreprenait, il y a quelques années lors du mois de Ramadhan, le président de la République avec une série d'audiences, en aparté, consacrées à ses ministres en charge des secteurs d'activité névralgiques. Ainsi, c'est au Premier ministre qu'échoit cette fois cet exercice qui, selon une source bien informée, a chargé son directeur de cabinet d'auditionner les secrétaires généraux et les directeurs centraux des départements ministériels concernés.

Des séances de travail, contrairement à celles tenues précédemment avec le président de la République, d'une plus grande ampleur et qui, il faut le souligner, interviennent dans une conjoncture de plus en plus pénible, marquée par cette austérité dont les pouvoirs publics, Abdelmalek Sellal le premier, résistent à évoquer pour lui préférer des vocables plus atténuants.

En tous les cas, une situation socio-économique qui a fait sortir de leurs gonds des pans entiers de la société, notamment après qu'eurent été dévoilées les dispositions de la loi de finances, et jusqu'à ces dernières semaines placées sous le signe du rendez-vous électoral du 4 mai prochain.

Les élections législatives auxquelles succédera bien évidemment l'incontournable remaniement du Gouvernement. Pour le chef de l'exécutif, le check-up entamé ces derniers jours avec ses ministres devrait permettre de cerner l'état réel de tous les secteurs qui pèsent dans le PIB, en dehors des hydrocarbures, et qui tardent à se mettre au diapason des projections projetées dans le cadre de la diversification économique, surtout que les quelques éclaircies sur le marché pétrolier ont été bien éphémères, comme l'illustrent les cours à la baisse du pétrole de ces dernières semaines avec, comme conséquence, une caducité qui ne dit pas son nom de l'historique accord d'Alger.

Une réalité qui touche de plein fouet le plan d'austérité laborieusement ficelé et, surtout, fait craindre des lendemains pas de tout repos pour les pouvoirs publics, dont des ministres ressentent de plus en plus la pression et «d'en haut» et de la rue. L'on comprend dès lors l'urgence chez Abdelmalek Sellal d'avoir un état des lieux le plus exhaustif qui soit sur des secteurs d'activité aussi sensibles que ceux dont les premiers responsables défilent dans la salle de réunion du Premier ministère où l'on sent, sans doute, plus qu'ailleurs la pression populaire induite par les méfaitsdu contre-choc pétrolier sur les réformes économiques promises depuis un bon bout de temps maintenant, mais qui tardent à se matérialiser.

M. Azedine

Photo : Samir Sid

Abdelmalek Sellal.

LAMAMRA À BRUXELLES POUR LA 10e SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION ENTRE L'ALGÉRIE ET L'UNION EUROPÉENNE

Nécessaires ajustements en faveur de l'Algérie

Depuis la mise en place en 2002 du cadre institutionnel régissant la relation entre Bruxelles et l'Algérie dans le sillage des Accords d'association, c'est la 10e session entre les deux entités qui s'est ouverte, hier, dans la capitale européenne.

De notre bureau de Bruxelles, Aziouz Mokhtari

Si entre l'UE et l'Algérie, les choses évoluent «nettement bien» (sources européennes), il reste, cependant, beaucoup de chemin pour que tout le monde notamment l'Algérie trouve son compte. Ce à quoi doit s'atteler Lamamra, ministre des Affaires étrangères qui est depuis hier dans la capitale européenne. D'emblée le relex algérien déclare : «Nous avons bon espoir que la part réservée à l'Algérie sera conséquente en proportion avec la capacité d'absorption de notre pays, ses priorités en matière de diversification de l'économie.»

Et de relever, ensuite, l'importance de la «modernisation des différents secteurs». Il n'a pas tort, Lamamra, de soulever le déséquilibre qui pénalise l'Algérie. A titre d'exemple, notre pays a bénéficié de seulement 148 millions d'euros dans la programmation budgétaire européenne entre 2014-2017. Contre 890 millions pour le Maroc et 246 pour la Tunisie. Il est vrai qu'à cet égard, la responsabilité n'incombe pas uniquement à Bruxelles, Alger ayant une part de responsabilité à cause, notamment, du manque de réactivité de l'entreprise algérienne, privée et/ou publique. Lamamra n'étant en rien comptable de la bonne ou mauvaise marche de l'économie algérienne, il est dans son droit d'exiger du partenaire européen, vu l'importance géo-stratégique/économique de l'Algérie, du plus dans le traitement des affaires algériennes. Avec Federica Mogherini, commissaire chargée du voisinage et de la diplomatie, et Johannes Hahn (Elargissement), Lamamra aura à négocier l'important document portant sur le «plan d'action spécifique à chaque pays». Selon le ministre algérien, il correspond «aux priorités nationales que l'Algérie a déterminées dans le cadre de la politique européenne de voisinage». Lors de cette session, trois conventions seront signées et toutes financées par l'UE (Appui au développement des énergies renouvelables et promotion de l'efficacité énergétique, la réformes des finances publiques et appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association).

Photo : Samir Sida

Ramtane Lamamra.

Cette 10e session aura à se pencher sur les priorités du partenariat, la gouvernance, la société civile, la diversification de l'économie et les relations commerciales. La migration, la mobilité et la coopération énergétique seront aussi à l'ordre du jour.

Ramtane Lamamra et Federica Mogherini, chef de la diplomatie européenne, discuteront, évidemment, de la situation en Libye, au Mali et en Afrique subsaharienne.

De par sa position dans la région, l'Algérie est devenue, naturellement, le partenaire par lequel toute solution doit passer et sans lequel aucune résolution de conflit n'est possible.

L'Union européenne opère, à ce niveau, un véritable changement de paradigme tant important par les temps qui courent où le terrorisme et la radicalisation deviennent des dangers — défis — majeurs.

Enfin, relevons-le, cette session du Conseil d'association entre l'Algérie et l'UE se tient dans un contexte particulièrement difficile pour les Européens. L'Algérie peut, Lamamra le sait, marquer des points essentiels dans la négociation. Bruxelles ayant perdu de sa suffisance.

A. M.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 MAI

Le fichier électoral national connu le 20 mars

Les pouvoirs publics rassurent au sujet de la lancinante question du fichier électoral qui fait couler beaucoup d'encre à l'approche de chaque échéance électorale.

Mohamed Kebci - Alger (Le Soir) - On assiste, en effet, ces derniers jours, à une série d'interventions publiques de nombre de responsables du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales.

Hier lundi, c'était au tour du secrétaire général de ce département en charge des préparatifs du prochain scrutin législatif, de s'exprimer sur ce rendez-vous politique plus généralement et sur cet aspect lié au fichier électoral plus particulièrement. «Il ne s'agira plus d'assainir le fichier électoral mais de sa gestion», s'enorgueillit Hocine Mazouz, qui a mis en avant la mise à profit de la modernisation de l'administration dans le filtrage de ce fichier de toutes les convoitises.

Un fichier duquel ont été extirpés, suite à son croisement avec celui de l'état civil, plus de 287 000 citoyens doublement inscrits et plus de 436 000 citoyens décédés à l'issue de la dernière révision exceptionnelle des listes électorales, intervenue entre le 8 et le 22 février dernier et dont la version finale en vue des élections législatives du 4 mai prochain sera connue le 20 mars prochain. Ce qui donnait à cette date (22 février) un fichier électoral de 23 276 550 inscrits. Car d'ici là, les listes électorales communales seront affichées au niveau des sièges des mairies pour d'éventuels recours administratifs, voire judiciaires de la part de citoyens s'étant inscrits mais n'ayant pas vu y figurer leurs noms malgré leur inscription.

Pour Mazouz qui s'exprimait dans le cadre du forum de la Chaîne 1 de la Radio nationale, le stade de l'assainissement des listes électorales est révolu et il sera désormais question de sa gestion avec la création de directions et de services à part au niveau des communes selon leur densité démographique avec le personnel qualifié requis qui y sera affecté. Plus que cela, il a été procédé au rajout de nombre de renseignements concernant les électeurs pour distinguer entre ceux portant des homonymes, comme la filiation ou encore le numéro d'acte de naissance.

Tenant à relever que le législateur a prévu pour chaque opération du long processus électoral des recours administratifs et même judiciaires, le secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales a annoncé que les listes électorales (celles des candidats) retenues pour le rendez-vous du 4 mai prochain seront connues le 26 mars prochain à l'issue d'une période de recours administratif et judiciaire concédée aux candidats (partisans ou indépendants) s'étalant entre le 16 et le 19 du même mois.

Mazouz s'est étalé également sur les garanties de transparence et de régularité du scrutin législatif du 4 mai désormais «constitutionnalisées», avec, entre autres, une institution pérenne dédiée à ces élections, la haute instance indépendante de surveillance des élections, la remise des procès-verbaux du dépouillement au niveau de chaque bureau de vote et des listes électorales au niveau des communes pour tous les candidats,…

M. K.